

# Commission Régionale Féminine SAISON 2023 / 2024

## PROCÈS-VERBAL N°32

## Réunion du mardi 26 mars 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

# **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF SENIORS FEMININES**

#### 1/2 Finales:

## 28016158 SAINT DENIS RC 1 / PARIS FC 2 le mercredi 03/04/2024 à 20h00

Reprise de dossier.

La Commission,

Rappelant que le club du PARIS FC souhaite décaler ce match au samedi 06 avril 2024.

Rappelant que la Commission a donné son accord sous réserve de :

- L'accord SAINT DENIS RC accord obtenu du RC SAINT DENIS qui propose un coup d'envoi à 16h00.
- L'accord de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE pour avancer au samedi 30/03/2024 le match de championnat Régional 1 :

25918493 VAUX LE PENIL LA ROCHETTE / PARIS FC 2 prévu initialement le samedi 06/04/2024.

Pris connaissance du courriel de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE précisant ne pas pouvoir répondre favorablement à la demande du PARIS FC pour avancer le match de championnat R1 au samedi 30/03/2024.

Par ces motifs,

Maintient le match au mercredi 03/04/2024.

De plus, la Commission rappelle au club du RC ST DENIS qu'il doit transmettre le lieu de cette rencontre ; l'éclairage des terrains du stade de DELAUNE ne permettant pas de jouer la rencontre en nocturne.

Elle prend note qu'une demande est en cours pour jouer le match au stade Marville – terrain n°1 et reste en attente de confirmation.

A défaut de proposition d'un terrain pour le vendredi 29/03/2024, le match sera inversé au stade Déjerine – terrain N°1.

#### **CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ**

## Régional 3

#### Poule A

## 25919890 EVRY FC 1 / PARIS 15 AC 1 reporté au 30/03/2024

Ce match est décalé au samedi 20/04/2024.

Accord des 2 clubs et de la Commission

#### Poule B

## 25920365 MITRY COMPANS GOELLY 1 / MANTOIS 78 FC 1 à rejouer le 30/03/2024

La commission accuse réception du courriel de MANTOIS 78 FC ne pouvant pas accepter la date du 13/04/2024.

Ce match est maintenu au 30/03/2024.

## **CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**

## Régional 1

# 25922137 RUEIL MALMAISON FC 1 / FLEURY 91 FC 2 du 06/04/2024

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour reporter le match au 25/05/2024 (pas de motif).

En l'absence de motif, la Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande.

De plus, la Commission précise que la dernière journée de championnat étant le samedi 11/05/2024, cette rencontre ne pourra pas être reportée au-delà de cette date.

#### Régional 2

## 25923561 SARCELLES AAS 2 / SENART MOISSY du 06/04/2024

Ce match est avancé au samedi 30/03/2024.

Accord des 2 clubs et de la Commission.

## Régional 3

## Poule C

## 27160595 RAMBOUILLET FC 2 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 23/03/2024

Courriel de RAMBOUILLET FC indiquant son forfait  $-3^{\text{ème}}$  forfait entraînant le forfait général de cette équipe.

## Poule G

# 27162088 MAISONS ALFORT FC 1 / FC BOURG LA REINE 1 reporté au 30/03/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande MAISONS ALFORT FC pour jouer à 17h00 – refusée par FC BOURG LA REINE,

Considérant les dispositions de l'article 6.2 du règlement du championnat régional U18F :

6.2 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par la L.P.I.F.F..

Lors des engagements, un club peut demander à fixer le coup d'envoi de ses rencontres à domicile entre 14h30 et 18h00.

La Commission d'Organisation communique l'horaire retenu à l'ensemble des clubs en début de saison.

Toute demande de modification de l'horaire initialement retenu intervenant au plus tard le mardi précédent le match sera validée sans l'accord du club visiteur sous réserve que le nouvel horaire se situe dans la plage horaire susvisée.

Considérant que la demande de MAISONS ALFORT respecte les conditions de l'article cité ci-dessus, Par ces motifs,

Fixe le coup d'envoi du match à 17h00 au stade Maurice Cubizolles de MAISONS ALFORT.

## **U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

1er rappel:

Régional 3 - poule G - 27162068 ORLY AS 1 / MAISONS ALFORT FC 1 1 du 23/03/2024

## **CHAMPIONNAT REGIONAL U15F**

## Régional 1

## 25943039 RUEIL MALMAISON FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1 du 04/05/2024

La Commission prend connaissance des échanges des 2 clubs pour modifier la date du match. Elle demande aux 2 clubs de confirmer leur accord pour que le match soit décalé au dimanche 05/05/2024 comme cela semble être le cas (les informations indiquées dans footclubs étant confuses).

La Commission précise que compte tenu du motif, un report au 18 ou 19 mai 2024 ne pourra pas être accepté.

## Régional 2

## 25943447 SAINT BRICE FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 06/04/2024

La Commission prend connaissance de la demande de report de SAINT BRICE FC (motif : accueil finale départementale Festival Foot U13)

Ce match est reporté au samedi 20/04/2024.

Possibilité de jouer le samedi 30/03/2024 avec accord des 2 clubs.

Copie District du Val d'Oise de Football pour le report éventuel du match de Coupe Départementale U15F de ST BRICE FC prévu le 20/04/2024.

# 25943449 MANTOIS 78 FC 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 du 06/04/2024

Demande de MANTOIS 78 FC pour avancer le match au samedi 30/03/2024.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de SOLITAIRES PARIS EST à transmettre au plus tard le vendredi 29/03/2024.

# Régional 3

## Poule B

# 27163591 SEVRAN FC 1 / CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 du 23/03/2024

Reprise de dossier,

La Commission accuse réception du nouveau courriel de la Mairie de SEVRAN indiquant que le stade Jean Guimier est indisponible pour sur la date de report de ce match.

Elle reporte à nouveau cette rencontre au samedi 20/04/2024 et précise qu'en cas de nouvelle indisponibilité, un terrain de repli devra être proposé.

Copie Mairie de SEVRAN et au district de Seine Saint Denis de Football pour le report du match de Coupe Départementale de l'équipe de SEVRAN FC prévu le même jour.

#### Poule D

## 27164656 ES HERBLAY 1 / ERMONT AS 1 du 01/06/2024

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'ES HERBLAY pour avancer le match au samedi 11/05/2024 (motif : installations non disponibles),

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de championnat,

Considérant les dispositions de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF liées au déroulement des rencontres lors de la dernière journée de championnat,

Considérant qu'à ce jour ce match a une incidence sur la montée en division supérieure,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à cette demande pour le moment et invite le club de d'HERBLAY ES à proposer un terrain de repli pour jouer ce match.

De plus, il convient de transmettre le document officiel indiquant l'indisponibilité du complexe à cette date.

#### Poule E

## 27165203 ASNIERES FC 1 / GARGES FCM 1 du 06/04/2024

Demande d'ASNIERES FC pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GARGES FCM à transmettre au plus tard le vendredi 05/04/2024.

#### Poule F

# 27165504 COURONNES OFC 1 / SALESIENNE DE PARIS 1 du 23/03/2024

Match non joué (terrain fermé suite à grève)

La Commission reporte ce match au samedi 20/04/2024.

Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

## **U15F - FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la Fmi sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF).

## 1<sup>er</sup> rappel:

Régional 3 – Poule B – 27163592 VILLEPARISIS USM 1 / ENT ; FFA-QUINCY-LAGNY 1 du 23/03/2024 Régional 3 – Poule D – 27164635 BEZONS USO 1 / ENT ; ESSG-FCSAM 2 du 23/03/2024